Décision n° 2020-0459
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020
modifiant les autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision, incluant l'accord de la direction générale de l'aviation civile pour l'utilisation des fréquences concernées ;

Décide :

Article 1. Les entités citées dans l'annexe à la présente décision sont autorisées à modifier leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

Article 2. La présente décision ne modifie pas la date de fin de l'autorisation d'utilisation de fréquences fixée par la décision initiale.

Article 3. Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 6. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 21 avril 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0459
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
198601727	CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL	44 NANTES	1 UHF
198700772	COMMUNE DE MONTGENEVRE	05 MONTGENEVRE	6 VHF
198800391	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
198801597	SANOFI CHIMIE	76 ST AUBIN LES ELBEUF	1 UHF
198801601	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
198902699	ARCELORMITTAL FRANCE	60 MONTATAIRE	1 UHF
198903979	AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC	31 BLAGNAC	1 UHF
198904821	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
198905517	SANOFI CHIMIE	76 ST AUBIN LES ELBEUF	1 UHF
199003961	ARCELORMITTAL FRANCE	60 MONTATAIRE	1 UHF
199007435	SOCIETE D'EXPLOITATION AEROPORTUAIRE AIR'PY	64 UZEIN	1 UHF
199009835	COMMUNE DE ROQUEVAIRE	13 ROQUEVAIRE	3 VHF
199100067	THE AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMIS.	14 COLLEVILLE SUR MER	2 VHF
199102451	AUCHAN HYPERMARCHE	59 PETITE FORET	2 VHF
199103252	ARCELORMITTAL FRANCE	60 MONTATAIRE	2 UHF
199104647	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
199110092	GCA LOGISTICS LE HAVRE	76 LILLEBONNE	1 VHF
199110845	AUCHAN HYPERMARCHE	57 SEMECOURT	1 UHF
199110977	COMMUNE MELUN	77 MELUN	2 UHF
199201159	COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE	13 SIMIANE COLLONGUE	1 VHF
199202732	AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC	31 BLAGNAC	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0459
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199203661	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAS DU SANT	81 PUYLAURENS	2 VHF
199204505	YARA FRANCE	76 GONFREVILLE L'ORCHER	3 UHF
199204544	YARA FRANCE	76 GONFREVILLE L'ORCHER	6 UHF
199206290	AURILLAC TAXIS RADIO	15 AURILLAC	2 VHF
199206365	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	3 UHF
199209064	SYND COPROPRIETE CTRE COMMERC PART-DIEU	69 LYON	12 UHF
199209492	COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE	85 NOIRMOUTIER EN L'ILE	2 VHF
199210046	SOCIETE GAINVILLE ET BENARD	76 MONTIVILLIERS	2 VHF
199301066	TRANSPORTS KLINZING FRERES ET CIE	68 ST LOUIS	1 UHF
199505531	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND QUEVILLY	1 UHF
199506464	FLEXI FRANCE	76 LE TRAIT	1 UHF
199507603	CENTRE HOSPITALIER DE NIORT	79 NIORT	2 VHF
199600508	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	76 MONTIVILLIERS	6 UHF
199601039	COMMUNE SAINT FARGEAU PONTHIERRY	77 ST FARGEAU PONTHIERRY	2 UHF
199603044	CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE DIEPPE	76 DIEPPE	1 UHF
199700043	SOCIETE D'EXPLOITATION AEROPORTUAIRE AIR'PY	64 UZEIN	1 UHF
199700670	YARA FRANCE	76 GONFREVILLE L'ORCHER	1 UHF
199702269	SOCIETE DE DISTRIBUTION CATALANE	66 PERPIGNAN	3 UHF
199703316	ARCELORMITTAL FRANCE	60 MONTATAIRE	16 UHF
199801712	FOURE LAGADEC	76 LILLEBONNE	3 UHF
199802226	CTRE HOSPITAL GROUPE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE RE-AUNIS	17 LA ROCHELLE	2 VHF
199802226	CTRE HOSPITAL GROUPE HOSPITALIER DE LA ROCHELLE RE-AUNIS	17 LA ROCHELLE	2 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0459
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
199900537	COMMUNE DE SECLIN	59 SECLIN	2 UHF
199900691	SOC D'EXPLOITATION DE SABLES ET MINERAUX	01 CHATILLON EN MICHAILLE	7 UHF
199901251	CENTRE HOSPITALIER YVES LE FOLL	22 ST BRIEUC	7 UHF
200001094	BOIS & MATERIAUX	56 PONTIVY	1 UHF
200101046	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARSEILLE	13 MARSEILLE	4 VHF
200101311	BASF AGRI PRODUCTION SAS	59 GRAVELINES	1 UHF
200101962	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND-QUEVILLY	1 UHF
200300028	PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE	74 MORZINE	4 UHF
200300988	CONSTELLIUM ISSOIRE	63 ISSOIRE	2 UHF
200400551	COMMUNE DE ROUEN	76 ROUEN	2 UHF
200400849	INSTITUTION DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE	81 SOREZE	1 UHF
200500702	SOCIETE AIR FRANCE	68 ST LOUIS	10 UHF
200501096	CA EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE	51 CONNANTRE	1 VHF
200501690	SYND INTERCOM D'ALIMENT EAU POTABLE -VIELMUR SAINT PAUL	81 GUITALENS-L'ALBAREDE	1 UHF
200600172	SERIS SECURITY	76 LE TRAIT	2 UHF
200601373	XP LOG	76 ST VIGOR D'YMONVILLE	1 UHF
200701280	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	62 ATTIN	1 UHF
200800467	SYND INTERCOM DES EAUX DU BASSIN DE L'ADOUR GERSOIS	32 RISCLE	1 UHF
200800607	DELISLE SAS	76 LILLEBONNE	1 UHF
200800611	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS	97 ST PIERRE	1 UHF
200901092	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND-QUEVILLY	4 UHF
200901305	MINOTERIE PLANCHOT	85 ST PAUL EN PAREDS	1 UHF

Annexe à la décision n° 2020-0459
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201000726	SUD OUEST ALIMENT	47 ST SYLVESTRE SUR LOT	1 UHF
201000988	SUEZ EAU FRANCE	52 ST DIZIER	1 UHF
201100191	BOREALIS CHIMIE	76 LE GRAND-QUEVILLY	4 UHF
201200177	SPS	76 SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	1 UHF
201300550	AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC	31 BLAGNAC	5 UHF
201302472	H ETOILE	75 PARIS	2 UHF
201302632	COMMUNE D'ARGENTEUIL	95 ARGENTEUIL	3 UHF
201400470	CHBRE DE COMMERCE & D'INDUST REG AUVERGNE-RHONE-ALPES	69 VILLEFRANCHE SUR SAONE	1 UHF
201400567	ARCELORMITTAL FRANCE	44 INDRE	3 UHF
201400680	EURO DISNEY ASSOCIES SAS	77 CHESSY	25 UHF
201400862	CA DU PAYS DE MEAUX	77 MEAUX	10 UHF
201400908	ARCELORMITTAL FRANCE	44 INDRE	2 UHF
201400940	GODEFROY EQUIPEMENTS	62 GOUY SOUS BELLONNE	1 UHF
201401085	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	76 ROGERVILLE	1 VHF
201401221	DESMAREZ SA	93 LE BLANC MESNIL	2 UHF
201500113	SOCIETE INDUSTRIELLE D'EXPLOITATION BETON ARME	31 MERVILLE	1 UHF
201600035	VERSALIS FRANCE S.A.S.	59 MARDYCK	2 UHF
201600554	COMMUNE LES SABLES-D'OLONNE	85 LES SABLES D'OLONNE	2 UHF
201700280	CIE TRANSPORTS GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLO CTGMVA	56 VANNES	2 UHF
201700614	VERHAEGHE	80 NOUVION	1 UHF
201800026	SOC COOP D'APPROVISION REGION DE L'ARTOIS SCAPARTOIS	62 TILLOY LES MOFFLAINES	4 UHF
201800131	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	34 MONTPELLIER	14 VHF

Annexe à la décision n° 2020-0459
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 21 avril 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Modification

Autorisation ne modifiant pas la date de fin de l'AUF initiale

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
201800186	CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE	59 PETITE FORET	1 UHF
201800536	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY	54 NANCY	2 UHF
201801163	LEGENDRE AQUITAINE	33 BORDEAUX	1 UHF
201900960	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	93 ST OUEN	3 UHF